



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20241218-DEL-24-12-18-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 11

Mme Magali Lamir à M. Olivier Poneau, Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Johanne Ledanseur à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Philippe Ferret, M. Arnaud Bertrand à M. Pierre Testu, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Michel Bucheton, M. Alexandre Richefort à M. Damien Metzlé, Mme Christine Decool à Mme Claudine Queyrie, M. Franck Thiébaux à M. Pierre-François Brisabois.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : M. Damien Metzlé

Délibération n° DEL-24-12-18-32

Objet : Délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains- Rapport d'activité 2023 délégataire GÉRAUD

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-24-12-18-32

Objet : Délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains- Rapport d'activité 2023 délégataire GÉRAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-3 et L.1413-1,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L.3131-5,

VU sa délibération n° 2021-06-23/15 en date du 23 juin 2021, relative au contrat n 2021-10 concernant la concession de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Commune de Vélizy-Villacoublay – Attribution,

VU sa délibération n° 2022-09-28/26 en date du 28 septembre 2022 relative à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains – Rapport Groupe Géraud,

VU sa délibération n° 2023-12-13/20 en date du 13 décembre 2023 relative à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains- Rapport d'activité 2022 délégataire GERAUD,

VU le rapport annuel d'activité 2023 remis par la société GERAUD pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 relatif à la délégation de service public pour la gestion des marchés forains, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la Ville de Vélizy-Villacoublay a délégué le service de gestion des marchés d'approvisionnement communaux à la société GERAUD à partir du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de cinq ans,

CONSIDÉRANT que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et analyse de la qualité des services, dont l'assemblée délibérante prend acte,

CONSIDÉRANT que les deux premiers rapports annuels d'activité ont été remis par la Société GERAUD, comme prévu au contrat, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 et du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Par ses délibérations n° 2022-09-28/26 en date du 28 septembre 2022 et n° 2023-12-13/20 en date du 13 décembre 2023 susvisées, le Conseil municipal a pris acte de ces rapports,

CONSIDÉRANT que la société GERAUD a remis son rapport annuel d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que les Commissions Aménagement et Environnement, Ressources, et, Solidarités - Qualité de vie, réunies en séance le 09 décembre 2024, ont pris acte du rapport d'activité 2023 de la société GERAUD,

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie en séance le 09 décembre 2024, a pris acte du rapport d'activité 2023 de la société GERAUD,

ENTENDU l'exposé de Mme Claudine Queyrie, rapporteur,

Délibération n° DEL-24-12-18-32

Objet : Délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains- Rapport d'activité 2023 délégataire GÉRAUD

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix).

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de la société GERAUD, délégataire, annexé à la présente délibération.

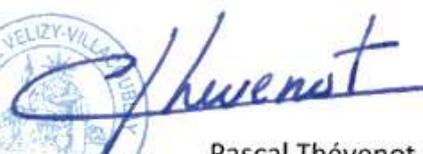
Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Damien Metzlé
6^{ème} Adjoint au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire